

DOCUMENT DE TRAVAIL INTERNE

État: 30 avril 2026 / Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027

Assortiment minimal:

L'entreprise formatrice doit couvrir 5 des 8 positions suivants. L'assortiment peut être couverte aussi bien par le commerce stationnaire que par le commerce en ligne (omnicanal).

Position	Groupe / domaine	Produits / prestations
1	Accessoires de mode (3 sur 6)	Ceintures Couvre-chefs Écharpes Sacs / sacs à dos Chaussettes / bas Lunettes de soleil
2	Bijoux fantaisie (3 sur 5)	Montres Bracelets Boucles d'oreilles Colliers Bagues
3	Jouets (2 sur 4)	Jeux de société Puzzles Livres pour enfants Jouets pour enfants
4	Cosmétiques / Beauté (3 sur 5)	Soins du visage Soins du corps Soins cheveux Parfums Accessoires pour cheveux
5	Articles ménagers (3 sur 5)	Vaisselle / couverts Verres Ustensiles de cuisine / accessoires de cuisine Boîtes de rangement Bougies
6	Articles de décoration (3 sur 6)	Accessoires décoratifs pour la maison Lampes / luminaires Parfums d'ambiance Vases Décorations murales Coussins décoratifs
7	Textiles d'intérieur (2 sur 4)	Textiles de salle de bain Textiles de cuisine Textiles de table Linge de lit
8	Papeterie (3 sur 5)	Emballages cadeaux Carnets / cahiers Écriture Cartes Accessoires de peinture et matériel de bricolage